



Ecole de musique Clé D'ut
LE GARN – BAGNOLS SUR CEZE
Siret n° 52911531300015



RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE 2023 - 2024

L'école de musique Clé d'ut est née du désir de participer au développement rural en proposant à chacun, enfant et adulte, des activités musicales, telles que le piano, l'initiation musicale, le solfège, la pratique du chant choral et de la musique d'ensemble, dans un esprit de plaisir, de partage et de convivialité.

Le but est d'encourager et de perpétuer la pratique amateur sans pour autant négliger les éventuelles vocations professionnelles.

L'ORGANISATION

L'école de musique Clé d'ut est placée sous le statut de l'auto-entreprise et identifiée par le numéro SIRET 529 115 313 00015.

Les cours de musique sont dispensés par Gaëlle GEYNET, formée au conservatoire de Lyon, Saint Etienne et à la faculté de musicologie Lyon 2.

LES DIFFERENTES ACTIVITES

ATELIER CHANTS (60 mn/semaine, atelier collectif)

L'atelier propose un travail sur l'interprétation d'œuvres classiques, de chansons de variétés françaises et internationales, dans l'ambiance conviviale d'un groupe de tous âges, tous styles et tous niveaux confondus. Il s'adresse à toutes personnes ayant une expérience ou pas du chant, mais dont le désir commun est le plaisir de chanter.

EVEIL AU PIANO (30 minutes / semaine, cours individuels)

L'enfant peut démarrer l'apprentissage du piano dès 5 ans au travers d'exercices et de jeux, et de petits morceaux récréatifs.

La musique est racontée ; à chaque leçon, l'enfant suit l'aventure des 7 notes de musique, autour des illustrations et des chansons. La compréhension du langage musical devient plus facile...on apprend tout en s'amusant !

INITIATION ou FORMATION MUSICALE (45 minutes / semaine, cours collectifs)

Le cours de solfège a pour objectif d'enrichir sa formation auditive, la lecture, la pratique vocale (chant, théorie) et une approche de la culture musicale.

PIANO (30 ou 45 minutes / semaine, cours individuels)

Les cours s'adressent, par un enseignement personnalisé et adapté, aux élèves de tous âges (à partir de 7 ans) qui souhaitent commencer ou reprendre la pratique du piano avec ou sans solfège. L'apprentissage de la technique est enseigné au fur et à mesure de la progression de l'élève, en respectant également les goûts et les motivations de chacun.

MUSIQUE D'ENSEMBLE (1h / semaine, cours collectifs)

En ensemble instrumental, atelier chanson, 4 mains, 6 mains ... la musique d'ensemble se pratique sous toutes les formes au sein de l'école de musique. Elle s'inscrit dans le cursus de l'élève en complément des cours individuels sans toutefois être obligatoire. Il est cependant possible de participer à cette activité sans suivre de cours. Les ensembles sont ouverts à tous les musiciens et chanteurs amateurs.

RESPONSABILITÉS

■ LES PÉRIODES DE COURS

L'année d'enseignement est répartie sur 30 semaines pendant l'année scolaire (de septembre à Juin), selon le calendrier fourni à l'inscription. L'école est fermée durant les vacances scolaires (Zone C, académie de Montpellier)

■ LES ABSENCES

Tout élève inscrit à l'école de musique Clé d'ut s'engage à suivre l'ensemble des cours avec assiduité. Toute absence prévisible doit être obligatoirement justifiée par les parents ou le représentant légal de l'élève, soit par mail (cledut@netcourrier.com), soit par téléphone (06.72.13.17.70).

La présence de l'élève aux auditions est fortement encouragée. C'est un moment de partage, c'est aussi l'aboutissement d'une année de travail. En cas d'indisponibilité, prévenir au moins un mois à l'avance.

■ RATRAPAGE

Les cours collectifs ne peuvent pas être rattrapés.

En cas d'absence du professeur, l'élève sera prévenu par le professeur lui-même et bénéficiera d'un rattrapage du cours.

■ SECURITE

Il est demandé aux parents et aux personnes qui déposent les enfants de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux. Pour la bonne organisation des cours, les élèves devront être ponctuels et les parents devront récupérer les enfants, notamment les plus jeunes, à la sortie de la salle de musique en présence du professeur, dès la fin des cours. En cas d'empêchement ou de retard, merci de prévenir le professeur.

En dehors des heures d'enseignement, aucune surveillance n'est assurée par le professeur.

Les élèves doivent être en possession d'une assurance en responsabilité civile pour l'année scolaire complète afin de se prémunir des éventuels accidents qu'ils pourraient provoquer ou subir.

MODALITE D'INSCRIPTION

Les élèves s'engagent obligatoirement pour l'année complète et aucun remboursement ne sera accepté en cas d'abandon (sauf cas exceptionnel).

Le règlement de la totalité des frais doit être impérativement effectué en début d'année, lors de l'inscription administrative, sous forme de 1 chèque global encaissé en septembre, ou de 3 chèques trimestriels encaissés en septembre - Février et mai, ou de 10 chèques mensuels encaissés le 15 de chaque mois de septembre à juin.

Le Garn, le 26 août 2023
Le professeur : Gaëlle GEYNET